

## Séance extraordinaire du 30 août 2021

### Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès siège en séance extraordinaire ce lundi 30 août 2021 à 19 h, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Nancy Mignault, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Nicolas Gauthier, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

### **FORMANT QUORUM**

#### **Renonciation à l'avis de convocation**

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h).

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Ordre du jour**

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Engagement de la municipalité à modifier son Règlement de zonage 405-2018 afin de prévoir les usages agricoles dans les îlots déstructurés

Période de questions

3. Clôture de la séance

**2021-08-193**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **2. Engagement de la municipalité à modifier son Règlement de zonage 405-2018 afin de prévoir les usages agricoles dans les îlots déstructurés**

**2021-08-194**

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

- Prenne acte et ratifie le contenu du courriel transmis par la directrice générale le 26 août 2021 (14 h 25) à M<sup>e</sup> Carolyne Fauteux-Filion;

## Séance extraordinaire du 30 août 2021

- Accepte de ne pas soulever les délais à l'égard d'un éventuel recours selon ce qui est indiqué au 3<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa du courriel;
- Demande au service d'urbanisme de préparer les projets de règlements afin qu'ils soient soumis au conseil municipal à une séance ultérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Période de questions

Début : 19 h 01;  
Fin : 19 h 01 (pas de question).

### 3. Clôture de la séance

**2021-08-195**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 19 h 01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.